

**Relevé de décisions du Conseil d'Administration de l'Université Polytechnique Hauts – De  
– France  
Séance du 3 avril 2025**

**Étaient présents ou représentés :**

Président du conseil d'administration	<b>ARTIBA Abdelhakim</b>
Personnalités extérieures :	<b>GONDY Elisabeth SAYDON Laurence</b>
Collège A des professeurs des universités	<b>ALBERT MERCIER Cyrille DUBAR Laurent DUQUENNOY Marc FERGOMBE Amos LAGAE Véronique MARCAL De OLIVEIRA Kathia</b>
Collège B des autres enseignants chercheurs et enseignants	<b>BOCQUET Michael MAATI Christine MASSA TURPIN Isabelle RAHMOUN Jamila SZENDE Lise VERHEYDE François</b>
Collège des personnels de Bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniciens, sociaux et de santé Biatss	<b>HOUVENAGHEL Stephan URBANIAK Rodolphe OUJLAKH Bahéra</b>
Collège des Usagers	<b>PAYEN Marie</b>
Membres de droit	<b>Monsieur le représentant de Madame la Rectrice de l'Académie de Lille Monsieur le Directeur général des services</b>
Membres invités	<b>HARMAND Souad , Vice présidente du conseil d'administration HUFTIER Arnaud, Vice-président du conseil d'administration De la BOURDONNAYE Armel, Directeur de l'INSA HdF VARAGO Manuel, pour compte rendu</b>
Ont donné pouvoir	<b>ASSE Abdallah à GONDY Elisabeth DUBOIS Philippe à ARTIBA Abdelhakim ENJALBERT Simon à MASSA Isabelle VANPOUILLE Caroline à URBANIAK Rodolphe</b>
excusés	<b>SEGALA DE CORBONNIERES Solange</b>

Monsieur le Président du conseil d'administration accueille les conseillers à 14 H 30.

Monsieur le Président ouvre la séance et donne lecture des pouvoirs. Il remercie les conseillers pour leur disponibilité pour cette séance exceptionnelle exigée par le délai de transmission au Ministère des postes ouverts au dispositif de « repyramidage » qui est le lendemain de cette séance.

Le quorum étant atteint, la séance du conseil débute à 14h40

## Cadrement des possibilités de promotion pour la voie temporaire d'accès au corps de professeurs des universités

Vu la Loi n° 2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur ;  
Vu le Décret n° 2021-1722 du 20 décembre 2021 créant une voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités et aux corps assimilés ;  
Vu l'arrêté du 04 mars 2025 fixant pour l'année 2025 la répartition par établissement public d'enseignement supérieur du nombre de promotions internes possibles en application du décret n° 2021-1722 du 20 décembre 2021 créant une voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités et aux corps assimilés ;  
Vu l'avis du comité social d'administration du 2 Avril 2025;  
Vu les statuts de l'Université Polytechnique Hauts-de-France (UPHF) ;

Monsieur le Président donne la parole à madame la Vice Présidente du conseil d'administration qui présente le dispositif dit de « repyramidage » pour la voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités. Il est proposé au conseil d'adopter les possibilités de promotions suivantes au niveau de l'établissement expérimental :

Article 1 : Nombre de promotions

- Possibilités offertes en 2025 : 3 pour l'UPHF

Article 2 : Répartition selon les sections du Conseil National des Universités

- Année 2025 : Sections 71, 11 et 28

### Décision

Le conseil d'administration à la majorité, adopte la répartition des possibilités de promotion selon le dispositif présenté.

**Pour : 23 voix**

**Contre : 0 voix**

**Abstention : 0 voix**

### Auto évaluation de l'Institut Universitaire de Technologie

Dans le cadre de l'évaluation des Instituts Universitaires de Technologie-IUT par la Commission Consultative Nationale des Instituts Universitaires de Technologie , il est présenté au conseil le rapport d'auto-évaluation de l'IUT de l'établissement pour la vague E.

Le dossier est composé de trois parties :

PARTIE #1

Suites de la précédente évaluation et évolution de la stratégie de l'IUT sur les 5 dernières années

PARTIE #2

État des lieux de l'environnement de l'offre de formation de l'IUT

PARTIE #3

La stratégie à venir, les projets et les perspectives de l'IUT : Réussite étudiante, Renforcement des relations entreprises, Animation réseau alumni et vie étudiante, Attractivité et rayonnement, Formation continue et compétences, Politique RH, Place de l'IUT au sein de l'UPHF.

### Décision

Le conseil d'administration à la majorité, adopte le rapport d'autoévaluation.

**Pour : 23 voix**

**Contre : 0 voix**

**Abstention : 0 voix**

En l'absence d'autres questions, Monsieur le Président remercie l'ensemble des membres et lève la séance à 15h20.

Le 29 avril 2025

Le Président de l'Université,  
Professeur Abdelhakim ARTIBA

